



Litige sur salaire ,sommes impayées

Par **papou31**, le **07/03/2013** à **11:29**

Bonjour,

Je travaille en CESU.Pour une cliente,j'ai fait une estimation (pas un devis)sur papier que j'ai signé de 48 h de travail pour un montant de 600 €.J'ai bien précisé et écrit que cela pouvait être plus ou moins.

Il s'avère que j'ai déjà travaillé 67heures pour un montant de 837,50 € et le travail n'est pas terminé.Il reste encore au moins 12 h à effectuer.

La cliente refuse de me régler plus de 600 €.

Que puis je faire pour réclamer mon dû?

La cliente veut me régler ce dimanche,dois-je prendre ce qu'elle voudras bien me donner ou refuser son argent n'ayant pas mon salaire total ?

En vous remerciant par avance,

Salutations

Par **moisse**, le **07/03/2013** à **15:26**

Bonjour,

Déjà commencer par prendre le paiement en question, ce ne sera jamais considéré comme un accord sur le litige.

Par contre le temps d'ouvraison, soit 79 h à rapporter aux 48h prévues, même avec des réserves, mérite des explications d'autant que pour tous travaux supérieurs à 150 euro vous aviez l'obligation d'établir un devis.

Le mieux est donc de négocier, si c'est possible.

Après reste la juridiction de proximité, mais j'avoue avoir des hésitations sur la prospérité de votre position.